



FORMATION CONTINUE ONIRIS

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

www.oniris-nantes.fr
02 57 78 55 00
formation.continue@oniris-nantes.fr

« Plus notre savoir est partagé, plus il augmente »

Bienvenue à Oniris

*L'École Nationale
Vétérinaire,
Agroalimentaire et de
l'Alimentation
Nantes-Atlantique*

*Afin de faciliter votre séjour,
vous trouverez dans ce document
des informations sur notre établissement
et concernant votre venue à Oniris.*

Présentation d'Oniris

Oniris est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Il dispose d'une palette thématique très large incluant la santé animale et la santé publique, les domaines clinique, biomédical et des biotechnologies de la santé, les sciences de l'alimentation et le génie des procédés.

Oniris a pour ambition d'être acteur dans les domaines de la santé animale et humaine, en contribuant activement au concept « one medicine, one health », et de l'alimentation.

Oniris forme environ 1100 élèves, en proposant notamment les formations correspondant :

- aux métiers de vétérinaire (diplôme de docteur vétérinaire). La spécificité de cette formation de pathologistes et de biologistes est d'associer les aptitudes acquises par une formation par la clinique, notamment au sein d'un hôpital de niveau européen, à celles résultant d'une formation par la recherche,
- aux métiers d'ingénieur (diplôme d'ingénieur) comportant deux spécialités :
 - la spécialité « agroalimentaire/alimentation »,
 - la spécialité « biotechnologies de la santé ».

Dans ces deux spécialités, la formation d'ingénieur Oniris bénéficie d'un ancrage très fort dans le tissu industriel et d'outils très spécifiques professionnalisants et de recherche comme des halles technologiques en conditions quasi-industrielles.

Oniris est le seul établissement français dans lequel interagissent des étudiants vétérinaires et des étudiants ingénieurs de l'alimentation/agroalimentaire d'une part et des biotechnologies de la santé d'autre part. Tout en demeurant spécifiques, les cursus vétérinaire et ingénieur apportent l'un à l'autre une valeur ajoutée dans l'optique d'une diversification des métiers et d'une meilleure employabilité.

Ainsi, une des fortes spécificités d'Oniris en matière d'alimentation et d'innovation alimentaire, est de proposer une approche transdisciplinaire déclinée de l'amont à l'aval et d'intégrer les problématiques liées à la prise en compte de la sécurité sanitaire tout au long de la filière, au process industriel, à la nutrition/santé, au bien-être, aux sciences humaines et sociales.

La valeur ajoutée Oniris, la synergie des deux cursus, est aussi à l'origine de notre spécialité « biotechnologies de la santé » qui vise à former des ingénieurs bien armés pour l'industrie pharmaceutique de demain.

Au total, l'ambition d'Oniris est de former des professionnels de haut niveau capables de répondre aux grands enjeux internationaux en matière de santé et d'alimentation.

Les étudiants sont immergés dans une « Ecole citoyenne », par exemple par leur contribution à des opérations d'ouverture sociale du type « cordées de la réussite ».

Grâce à son accréditation à délivrer le doctorat et à son offre de masters, Oniris possède un dispositif très attractif de formation-recherche, en articulation avec les différents instituts de recherche, INRA, INSERM, CNRS, IFREMER, ANSES.

Quatre thématiques positionnent Oniris notamment au travers de ses unités de recherche :

- une thématique « maîtrise de la santé des animaux d'élevage » visant à répondre à des enjeux de suffisance alimentaire, par la prévention et la gestion de crise de santé animale, et à la santé de l'homme par la prévention de risques biologiques ou chimiques dans la chaîne alimentaire ;
- une thématique « sécurité et qualité de l'aliment » contribuant à produire des connaissances et des méthodes permettant d'assurer la production d'aliments de bonne qualité sanitaire, nutritionnelle et sensorielle ;
- une thématique « procédés alimentaire, management et développement durable » visant à la conception et l'évaluation de procédés agro-alimentaires innovants et durables pour produire des aliments répondant aux stratégies industrielles et aux attentes du consommateur ;
- une thématique « santé humaine, recherche clinique et biomédicale, modèles animaux » visant à comprendre les mécanismes pathologiques et à produire des traitements innovants de maladies de l'animal de l'homme, notamment dans le cadre d'interactions fortes avec le pôle Santé régional.

L'Ecole s'insère dans l'espace de collaboration formé par l'Université Bretagne Loire (UBL).

Bienvenue à tous à Nantes dans la région des Pays de la Loire, où la qualité de vie et les perspectives culturelles sont particulièrement attrayantes.

**La Directrice Générale,
Dominique BUZONI-GATEL**

L'offre de formation « catalogue »

L'ambition d'Oniris pour la Formation Continue

- Apporter au professionnels du secteur les formations dont ils ont besoin pour compléter leur formation initiale
- Proposer une gamme complète de formations d'excellence dans le domaine de la santé et de l'alimentation.
- Actualiser les connaissances scientifiques, techniques, économiques et managériales
- Préparer à la spécialisation de haut niveau
- Diffuser et transférer les plus récentes connaissances issues des activités de recherche

L'expertise Oniris : santé et alimentation au cœur de la vie

- L'assurance d'une formation de haut niveau aussi bien scientifique, technique, qu'économique ou managériale.
- Une expertise couvrant un large champ d'intervention : des thématiques vétérinaires allant de la santé animale à la santé publique, en passant par le biomédical, l'alimentation et la nutrition, et des thématiques alimentaires allant de la conception et l'optimisation de produits à l'ingénierie des systèmes de production.

Un transfert d'expertise au travers une offre de formation adaptée

• Formations diplômantes

- Diplômes Européens : Résidanats et formation à la préparation à l'examen de l'European Board of Veterinary specialists
- Diplômes nationaux : Masters
- CEAV (Certificats d'études approfondies vétérinaires) DESV (diplômes d'études spécialisées vétérinaires)
- DIE (diplômes inter-écoles) et DE (diplômes d'école) ;

De nombreux modules de ces formations diplômantes sont ouverts aux auditeurs libres sur demande. Certaines formations destinées aux professionnels internationaux sont dispensées en anglais.

• Formations de perfectionnement

Ces formations courtes, spécifiques ou modulaires, permettent de mettre à jour ses connaissances et compétences ou d'en acquérir de nouvelles dans les métiers de la santé animale vétérinaire, de l'alimentation et de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie des biotechnologies de la santé de la recherche, de l'investigation préclinique, de l'analyse, du diagnostic et de l'expérimentation.

• Formations sur mesure

Outre notre offre catalogue en ligne, des programmes sur mesure peuvent être construits, elles répondent spécifiquement aux professionnels ou aux entreprises qui désirent acquérir ou faire acquérir des compétences adaptées à leurs problématiques.

• Accompagnement pour des parcours de Validation des Acquis de l'Expérience

La validation des acquis professionnels et de l'expérience permet la reconnaissance des compétences issues de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie d'un diplôme.

Les diplômes accessibles par la VAE sont les diplômes de spécialisation vétérinaire (DESV, CEAV) et le diplôme d'Ingénieur, filière alimentation/Agroalimentaire et filière biotechnologies de la santé.

Les deux principales conditions d'accès sont :

- d'avoir exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole d'au moins 3 ans dans le domaine d'activité du diplôme visé,
- de vouloir valider cette expérience par l'obtention d'un diplôme.

Adresses et coordonnées GPS des sites Oniris

L'accueil des stagiaires a lieu au sein même d'Oniris sur l'un ou l'autre de ses 2 campus (Chantrerie ou Géraudière). Les participants sont informés du lieu de la formation avant le début de la session.

Oniris site de la Chantrerie

(Siège des formations Vétérinaires)

Atlanpole La Chantrerie

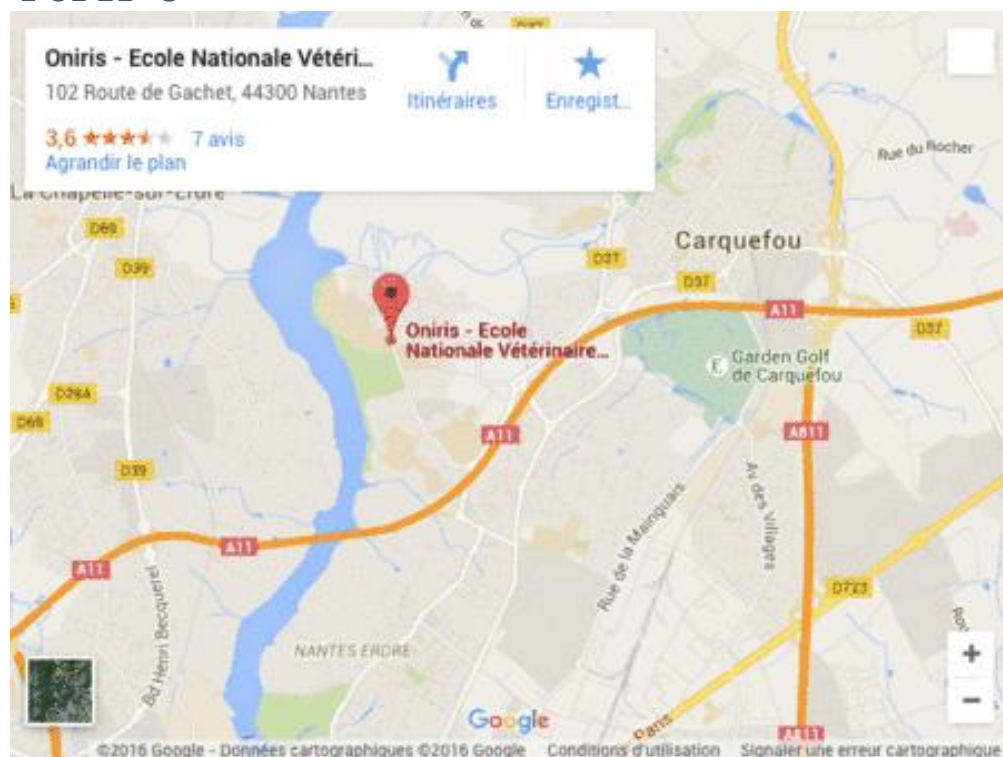
route de Gachet

CS 40706

44307 NANTES CEDEX 3

47°17'31" N

1°31'21" O



Choisir un hébergement proche du Site de la Chantrerie

L'Hôtel le plus proche est situé à 800 mètres du site (Hôtel de la Régate***).

Pour consulter une sélection d'hébergements, nous vous suggérons l'utilisation de ces sites :

- ViaMichelin
- Google Maps
- Hotels.com

Pour vous aider, quelques conseils...

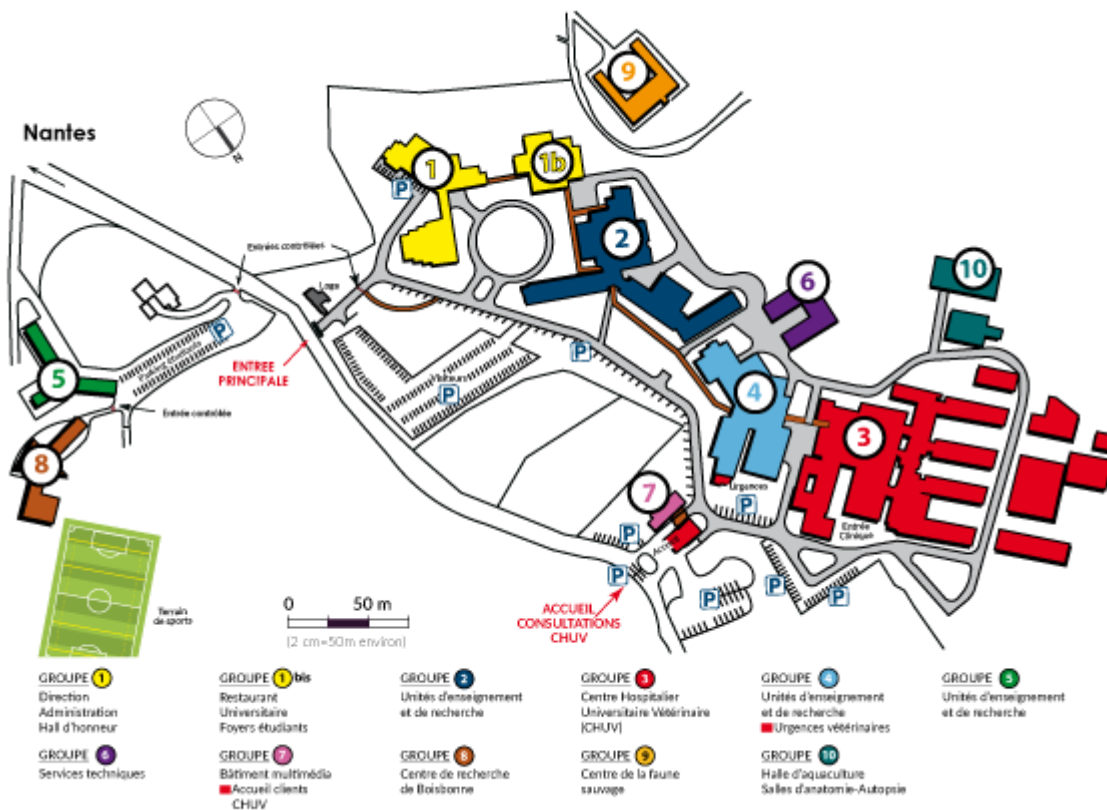
Vous vous déplacez avec les transports en commun, préférez un hôtel proche du quartier "Beaujoire à Nantes" situé à 15 minutes en bus du site :

- la ligne de Bus Tan 75 dessert le site Chantrerie (arrêt devant l'Ecole Vétérinaire)
- la ligne de Bus Tan C6 dessert aussi le site Chantrerie (arrêt Chantrerie-Grandes Ecoles situé à 800m du site environ)

• la Ligne 1 du Tramway permet de rejoindre directement dans le centre-ville (vers gare & navette aéroport)

Les autres hôtels sélectionnés sur les communes environnantes (Carquefou, La Chapelle sur Erdre...) nécessitent impérativement un véhicule personnel.

Plan du site de la Chantrerie



Comment se rendre à Oniris Chantrerie par la route

En voiture, depuis la direction de Paris. Via l'autoroute A11, prendre la sortie N°23. Sur le Rond-Point (Bd des Européens), prendre la 2ème sortie à droite vers chemin de la Boisbonnière. Au stop, à gauche sur chemin de la Boisbonnière puis au rond-point, à gauche sur route de Gachet pour rejoindre l'entrée principale de l'École ou à droite sur route de Gachet pour rejoindre l'accueil du CHUV.

En voiture, depuis la direction de Rennes, Vannes, prendre la direction de Paris. Prendre la sortie N°24 (Nantes-Est). Au rondpoint, prendre à gauche Rue Émile Borel. Au rond-point suivant, prendre à gauche Route de Gachet. Sur route de Gachet, 1ère entrée à gauche : entrée principale de l'école. 2ème entrée 500 m plus loin : accueil du CHUV.

depuis la gare






Résumé

- Départ : 07h54
- Arrivée : 08h31
- Temps de trajet : 37 min

- 637 gEC CO2
- 3 min de marche

Etapas de l'itinéraire

Départ 07h54 De : **Gare SNCF Nord - Nantes (44000)**

- 07h54  Ligne 1 François Mitterrand / Jamet - Beaujoire / Ranzay
En direction de François Mitterrand - Beaujoire
Monter à l'arrêt Gare SNCF Nord (Nantes)
- 08h13 Descendre à l'arrêt Beaujoire (Nantes)
Durée : 19 min
289 gEC CO2
- 08h13  Marche à pied De 03 min
De : Beaujoire
A : Beaujoire
Attente de 03 min
- 08h19  Ligne 75 Charbonneau - Facultés
En direction de Facultés - Charbonneau
Monter à l'arrêt Beaujoire (Nantes)
- 08h31 Descendre à l'arrêt Ecole Vétérinaire (Nantes)
Durée : 12 min
348 gEC CO2

Arrivée 08h31 A : **Ecole Vétérinaire - Nantes (44000)**

depuis l'aéroport



Résumé

- Départ : 06h55
- Arrivée : 08h10
- Temps de trajet : 01h15

- 1465 gEC CO2
- 4 min de marche

Etapas de l'itinéraire

Départ 06h55 De : **Nantes-Atlantique - Bouguenais (44340)**

- 06h55  Ligne NA Nantes Atlantique - Commerce
En direction de Nantes-Atlantique - Commerce
Monter à l'arrêt Nantes-Atlantique (Bouguenais)
- 07h21 Descendre à l'arrêt Commerce (Nantes)
Durée : 26 min
718 gEC CO2
- 07h21  Marche à pied De 03 min
De : Commerce
A : Commerce
Attente de 04 min
- 07h28  Ligne 2 Orvault Grand Val - Gare de Pont Rousseau
En direction de Gare de Pont-Rousseau - Orvault-Grand Val
Monter à l'arrêt Commerce (Nantes)
- 07h43 Descendre à l'arrêt Ecole Centrale-Audencia (Nantes)
Durée : 15 min
233 gEC CO2
- 07h43  Marche à pied De 01 min
De : Ecole Centrale-Audencia
A : Ecole Centrale-Audencia
Attente de 04 min
- 07h48  Ligne 75 Charbonneau - Facultés
En direction de Facultés - Charbonneau
Monter à l'arrêt Ecole Centrale-Audencia (Nantes)
- 08h10 Descendre à l'arrêt Ecole Vétérinaire (Nantes)
Durée : 22 min
514 gEC CO2

Arrivée 08h10 A : **Ecole Vétérinaire - Nantes (44000)**

Oniris site de la Géraudière

(Siège des formations Ingénieur, BTS)

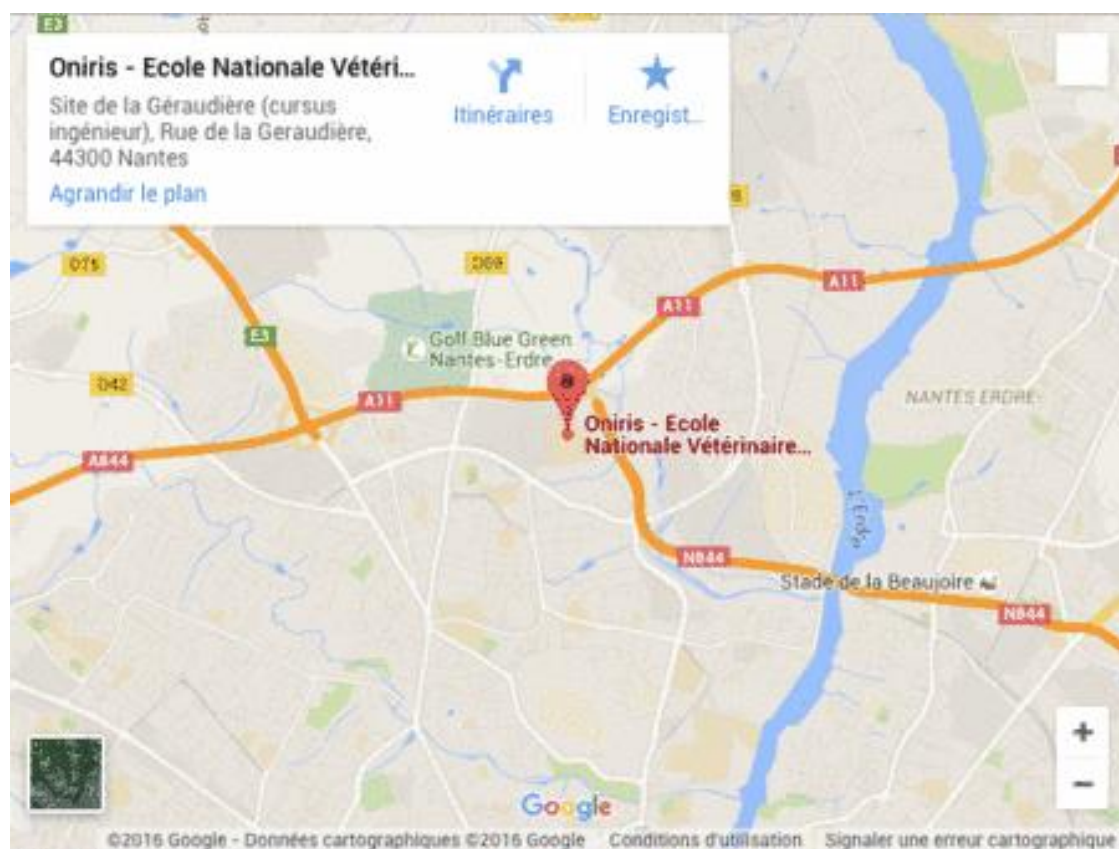
Rue de la Géraudière

CS 82225

44322 NANTES CEDEX 3

47°15'50" N

1°33'50" O



Choisir un hébergement proche du Site de la Géraudière

Pour consulter une sélection d'hébergements, nous vous suggérons l'utilisation de ces sites :

- ViaMichelin
- Google Maps
- Hotels.com

Pour vous aider, quelques conseils...

Vous vous déplacez avec les transports en commun, préférez un hôtel proche du centre-ville de Nantes, le long de la ligne 2 du Tramway, quartier "Talensac" situé à 30 minutes du site.

La Ligne 2 du Tramway dessert le site de la Géraudière (arrêt Santos Dumont) et vous donne accès facilement au centre-ville (gare & navette aéroport).

Les autres hôtels nécessitent impérativement un véhicule personnel.

Plan du site de la Géraudière



Comment se rendre à Oniris Géraudière

par la route

En voiture, depuis la direction de Paris. Via l'autoroute A11, rejoindre le périphérique-Est (Poitiers-Bordeaux) puis la sortie N°39 (Porte de la Chapelle). Au rond-point, prendre à droite Boulevard Albert Einstein. Sur Boulevard Albert Einstein, au feu à droite Rue de la Géraudière.

En voiture, sur périphérique, prendre la sortie N°38 (Porte de la Chapelle). Au rond-point, prendre à droite Boulevard Albert Einstein. Sur Boulevard Albert Einstein, au feu à droite Rue de la Géraudière.

depuis la gare



Résumé

- Départ : 07h48
- Arrivée : 08h33
- Temps de trajet : 45 min

- 383 gEC CO2
- 17 min de marche

Etapas de l'itinéraire

Départ 07h48 De : Gare SNCF Nord - Nantes (44000)

- | | | |
|-------|--|---|
| 07h48 | | Ligne 1 François Mitterrand / Jamet - Beaujoire / Ranzay En direction de Beaujoire - François Mitterrand Monter à l'arrêt Gare SNCF Nord (Nantes) |
| 07h54 | | Descendre à l'arrêt Commerce (Nantes) Durée : 6 min 71 gEC CO2 |
| 07h54 | | Marche à pied De 03 min De : Commerce A : Commerce Attente de 01 min |
| 07h58 | | Ligne 2 Orvault Grand Val - Gare de Pont Rousseau En direction de Gare de Pont-Rousseau - Orvault-Grand Val Monter à l'arrêt Commerce (Nantes) |
| 08h19 | | Descendre à l'arrêt Santos Dumont (Nantes) Durée : 21 min 311 gEC CO2 |
| 08h19 | | Depuis : Santos Dumont |
| 08h33 | | Rejoindre à pied oniris (site de la géraudière) (Nantes) Durée : 14 min Distance : 980 m |

Arrivée 08h33 A : oniris (site de la géraudière) - Nantes (44000)

depuis l'aéroport



Résumé

- Départ : 07h15
- Arrivée : 08h21
- Temps de trajet : 01h06

- 1274 gEC CO2
- 17 min de marche

Etapas de l'itinéraire

Départ 07h15 De : Nantes-Atlantique - Bouguenais (44340)

- | | | |
|-------|--|--|
| 07h15 | | Ligne NA Nantes Atlantique - Commerce En direction de Nantes-Atlantique - Commerce Monter à l'arrêt Nantes-Atlantique (Bouguenais) |
| 07h41 | | Descendre à l'arrêt Commerce (Nantes) Durée : 26 min 718 gEC CO2 |
| 07h41 | | Marche à pied De 01 min De : Commerce A : Commerce Attente de 02 min |
| 07h44 | | Ligne C2 Le Cardo - Commerce En direction de Commerce - Le Cardo Monter à l'arrêt Commerce (Nantes) |
| 08h05 | | Descendre à l'arrêt Chêne des Anglais (Nantes) Durée : 21 min 556 gEC CO2 |
| 08h05 | | Depuis : Chêne des Anglais |
| 08h21 | | Rejoindre à pied oniris (site de la géraudière) (Nantes) Durée : 16 min Distance : 1316 m |

Arrivée 08h21 A : oniris (site de la géraudière) - Nantes (44000)

Conditions d'accueil en formation

L'accueil des stagiaires a lieu au sein même d'Oniris sur l'un ou l'autre de ses 2 campus (Chantrerie ou Géraudière). Une convocation avec un plan de localisation de la salle de formation sur le site concerné est adressée aux participants avant la formation.

Les horaires des formations peuvent être différents selon les formations. Ils sont indiqués sur la fiche descriptive du stage et communiqués aux participants avant le début de la session.

Nous accueillons les stagiaires dans des locaux répondant à toutes les exigences de confort, de modernité et de sécurité.

Pour les formations courtes dites "de perfectionnement", les pauses et repas de midi sont compris dans les frais de formation. Ceux-ci sont pris sur place ou à proximité des sites.

Pour tout renseignement d'ordre administratif, le service gestionnaire de la formation continue est situé sur le site de la Géraudière (point n°9 sur le plan du site) et ouvert au public du lundi au vendredi de 7h45 à 17h30 (accueil physique ou téléphonique 02 51 78 55 00).

Notre engagement qualité

Oniris répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations.

Les critères qualité visés par Oniris sont, notamment, les suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Un service agréé pour la délivrance des crédits de formation continue aux vétérinaires.

La Formation Continue Oniris est agréée par le Comité de la Formation Continue Vétérinaire pour la Formation Complémentaire et Continue (CFCV) pour la délivrance de crédits de formation continue aux vétérinaires.

Un service certifié pour la réalisation de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 et 2 secteur médical.

Le Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants (CEFRI) a certifié que la Formation Continue d'Oniris satisfait aux exigences pour la réalisation de formation de personne compétente en radioprotection et, plus particulièrement, sur une qualification et une expérience professionnelle, un programme de formation, des méthodes pédagogiques et des moyens techniques.

Évaluation de la qualité de la formation

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (qcm, Questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc.) et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.

Nous demandons également à l'apprenant de remplir un **questionnaire de satisfaction** sur l'ensemble de la formation.

Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Nos intervenants et moyens matériels

Des interventions de qualité grâce ...

- à une mobilisation d'expert de haut niveau : enseignants-chercheurs d'Oniris ou spécialistes de notre réseau de partenaires
- à un engagement pédagogique associant théorie et pratique : exposés, études de cas et échanges d'expériences avec des acteurs de terrain
- à des campus de formation équipés (amphithéâtres, salles de formation, espaces ressources documentaires et e-learning, halles industrielles de technologies alimentaires et de biotechnologies)
- à des liens de toujours avec le monde de l'entreprise et les professionnels
- à un service agréé pour la délivrance des crédits de formation pour les vétérinaires le site du Comité de la Formation Continue Vétérinaire et respectant la Charte régissant les relations entre les organismes accrédités et les partenaires commerciaux
- à des partenariats privilégiés avec d'autres grandes écoles et organismes de formation pour élargir les domaines de compétences

Les stagiaires peuvent être amenés à utiliser les locaux suivants à ONIRIS :

- salles de formations équipées multimédias
- centre documentaire de ressources
- salles informatiques équipées des logiciels bureautiques (Word, Excel, Powerpoint)
- salles de travail Wifi
- laboratoires d'analyses vétérinaires, microbiologiques, biochimiques et de technologie alimentaire
- halle de technologie équipée de pilotes industriels pour les travaux pratiques de fabrications alimentaires
- Outils pédagogiques innovants pour les professionnels de l'innovation alimentaire : Cuisine expérimentale, Salle d'analyse sensorielle, Salle de co-design
- CHU Vétérinaire animée par des spécialistes et soutenue par un plateau technique de haut niveau.
- laboratoire de langues équipées de postes individuels (PC, casque)

Plus qu'un centre de formation, ONIRIS est aussi une école pour les étudiants vétérinaires et ingénieurs en formation. A ce titre l'établissement est conforme aux règles et normes de sécurité.

Nos références

Ils collaborent avec ONIRIS :



Notre règlement intérieur

ANNEXE 8 DU REGLEMENT INTERIEUR ONIRIS

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE AUX STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dispositions Générales

Article 1

Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation professionnelle continue dispensée par Oniris ci-après nommé Organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'Organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'Organisme de formation, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'Organisme de formation, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'Organisme.

Hygiène et sécurité

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 7 : Lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l'Organisme de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'Organisme. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'Organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Discipline

Article 10 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'Organisme ou les locaux mis à disposition de l'Organisme.

Article 11 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'Organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par courrier (postal ou électronique), soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'Organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'Organisme de formation aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire.

Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de l'Organisme de formation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'Organisme.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit de se procurer une copie électronique (fichier) des documents pédagogiques distribués en cours de formation sauf autorisation expresse de l'Organisme notamment sur la plateforme de formation en ligne.

Article 16 : Responsabilité de l'Organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'Organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 17 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister soit en un avertissement ; soit en un blâme ; soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'Organisme de formation doit informer de la sanction prise : l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise; l'employeur et l'Organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation; l'Organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Article 18 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit : Le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'Organisme de formation. La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires. Elle est saisie par le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée. Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'Organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'Organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 19 : Publicité

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire avant son inscription. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'Organisme de formation.

Article 20 : Date d'entrée en vigueur

Ce règlement rentre en vigueur au 30/11/2016.

Fiche signalétique FC ONIRIS

ONIRIS – ECOLE NATIONALE VETERINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION - NANTES-ATLANTIQUE SERVICE FORMATION CONTINUE

Site de la Géraudière – CS82225 – 443222 NANTES CEDEX 03

www.oniris-nantes.fr - 02 57 78 55 00 - formation.continue@oniris-nantes.fr

N° déclaration d'activité : 52 44 05890 44

SIRET : 130 00853500010 (SIRET du siège site de la Chantrerie)

Code APE : 8542Z – Etablissement enseignement supérieur

Statut : 2190 – Organismes du Ministère en charge de l'agriculture - Etablissement Public national à
Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Date de prise d'activité : 01/01/2010

Pour tout règlement

Service Formation Continue - REGIE FORMATION CONTINUE

Site de la Géraudière – CS82225 – 443222 NANTES CEDEX 03

Code SWIFT / BIC (Bank Identifier Code) : BDFEFRPPXXX

Code IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1007 1440 0000 0010 0073 297



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers,
appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

| Identifiant nationale de compte bancaire - RIB | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|---------|---------------|------|----------------------------|-------------|
| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB | Domiciliation | | | |
| 10071 | 44000 | 00001000732 | 97 | TPNANTES | | | |
| Identifiant international de compte bancaire - IBAN | | | | | | | |
| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | | | |
| | | | | | | BIC (Bank Identifier Code) | |
| FR76 | 1007 | 1440 | 0000 | 0010 | 0073 | 297 | BDFEFRPPXXX |

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE FORMATION CONTINUE ONIRIS